

**Interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. Stéphane Guex: «Vétusté de l'école des Charmilles».**

En date du 10 octobre 2016, en raison d'un système de chauffage défectueux, l'école primaire des Charmilles (avenue d'Aire 1) a dû congédier ses 300 élèves. La température moyenne en classe atteignant les 14 degrés, il n'était apparemment pas possible selon la direction que les élèves puissent étudier dans des conditions décentes.

Comment est-il possible de laisser des bâtiments scolaires dans un état de vétusté tel qu'il faille accorder des congés aux élèves?

Comment est-il possible que le Conseil administratif n'ait pas anticipé l'apparition de ce genre de problème, a fortiori aux portes de l'hiver?

Quelles dispositions le Conseil administratif compte-t-il prendre afin que de tels désagréments ne se produisent plus?